

Séance publique du 12 novembre 2007

Délibération n° 2007-4533

commission principale : finances et institutions

objet : **Révision du référentiel d'achat spécifique à la Communauté urbaine du 29 mars 2004**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics réaffirme dans les dispositions de l'article 27-II-2° l'obligation de procéder, lors de la passation des marchés publics de fournitures ou de services, à une évaluation des besoins qui peuvent être considérés comme homogènes, soit en raison de leurs caractéristiques propres, soit parce qu'ils constituent une unité fonctionnelle.

Dans le cadre de l'application du code des marchés publics précédent (7 janvier 2004) et afin d'apprécier l'homogénéité des besoins de fournitures ou de services en raison de leurs caractéristiques propres, la Communauté urbaine avait adopté le 29 mars 2004 un référentiel d'achat spécifique à la cartographie de ses achats.

L'application du nouveau code a été l'occasion de faire une évaluation de cette première classification et de proposer des mesures de simplification, de clarification ou d'adaptation aux nouvelles compétences récemment acquises, suggérées par les services.

La révision du référentiel d'achat interne proposée permettra donc de disposer d'une classification de nos achats plus adaptée aux besoins de la collectivité ;

Vu ledit référentiel d'achat révisé ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

Approuve le référentiel d'achat spécifique à la Communauté urbaine révisé, en application de l'article 27 du nouveau code des marchés publics.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,